

## Rapport de la Commission des finances au Conseil communal de Sullens

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission des finances a été appelée à se réunir le lundi 23 février dernier afin de discuter du préavis municipal n°1/2026 concernant la rémunération des autorités communales pour la législature 2026–2031.

La Commission a reçu toutes les explications nécessaires de la part de la Municipalité, qu'elle remercie pour sa disponibilité et les informations fournies. Forte de ces réponses, la Commission est en mesure de se prononcer sur ce préavis.

### Contexte

La Commission des finances a examiné le préavis municipal n°1/2026 concernant la rémunération des autorités communales pour la législature 2026–2031. Ce préavis intervient dans le contexte du renouvellement des autorités communales prévu lors des élections de mars 2026 et s'appuie sur le nouveau règlement-type proposé par le Canton de Vaud.

La Commission souhaite également relever que, contrairement à la pratique habituelle consistant à traiter ce type de préavis en début de législature, la Municipalité a choisi de le soumettre au Conseil communal en fin de législature 2021–2026. Cette démarche permet d'éviter que les futur-e-s élu-e-s aient à statuer sur leur propre rétribution. Une telle pratique est déjà appliquée dans certaines communes voisines et semble y donner satisfaction. La Commission des finances y est pleinement favorable et considère cette approche comme plus adéquate.

### Proposition

- Maintien des montants forfaitaires annuels actuels pour les autorités communales : CHF 15'000 pour le Syndic, CHF 10'600 pour le Vice-Syndic et CHF 10'000 pour chaque Municipal.
- Maintien du tarif horaire de CHF 50 pour les prestations des élus.
- Affiliation des membres de la Municipalité à la Caisse intercommunale de prévoyance (CIP), avec une cotisation de 10 % à charge de l'assuré et de 18,5 % à charge de l'employeur.
- Adaptation budgétaire de CHF 14'200 pour l'exercice 2026 afin de couvrir ces modifications.

### Appréciation

La Commission des finances relève que cette démarche ne vise pas à augmenter les indemnités des élus, mais à apporter une correction sociale permettant de tenir compte de

l'évolution du coût de la vie tout en maintenant une charge raisonnable pour les finances communales.

La Commission souhaite également souligner que la fonction municipale a profondément évolué ces dernières années. Les dossiers sont de plus en plus nombreux et complexes, nécessitant des compétences pointues et un engagement en temps nettement plus important qu'auparavant. Dans ce contexte, il devient difficile, voire impossible, pour les membres de la Municipalité de concilier un emploi à 100 % avec leurs responsabilités communales. La plupart doivent réduire leur activité professionnelle pour pouvoir assumer leur mandat tout en préservant un équilibre entre vie familiale et engagement public.

Cette réduction de l'activité professionnelle entraîne inévitablement une perte de droits acquis en matière de prévoyance pour la retraite. La mesure proposée, via l'affiliation à la Caisse intercommunale de prévoyance, permet de compenser cette perte et d'offrir une sécurité sociale minimale aux élus qui s'engagent au service de la collectivité. Elle constitue ainsi un moyen concret de reconnaître et de soutenir l'investissement personnel nécessaire pour exercer ces fonctions dans des conditions adaptées à la vie professionnelle et familiale.

Sur le plan financier, la Commission constate que le coût supplémentaire prévu pour 2026, soit CHF 14'200, reste limité et a été pleinement anticipé dans le budget communal.

### **Conclusion**

Au vu de ces éléments, la Commission des finances considère ce préavis comme équilibré, pertinent et socialement responsable. Elle recommande au Conseil communal d'accepter le préavis municipal n°1/2026 tel que présenté, afin d'assurer la stabilité, l'équité et la durabilité du système de rémunération des autorités communales.

Pour la Commission des finances :

Aline Jordan (rapporteuse)    Frank Dayen    Mathieu Cappi (président)

Henri Martin    Nicolas Valet